



AMERIQUE/NICARAGUA - Assemblée ordinaire de la Conférence épiscopale du Nicaragua également dédiée à la décision du Tribunal de La Haye

Jinotega (Agence Fides) – Les Evêques de la Conférence épiscopale du Nicaragua sont réunis dans la ville de Jinotega depuis le 18 septembre dans le cadre de leur Assemblée ordinaire, qui se déroule tous les deux mois. Depuis l'an dernier en effet, ils ont décidé de se réunir à chaque fois dans une localité différente afin de rencontrer ainsi la population de l'ensemble des Diocèses du pays. « Cette fois, nos Evêques rendent visite à la ville de Jinotega, cité des brouillards – affirme la note envoyée à l'Agence Fides au début de la réunion. Lors de cette rencontre, ils examineront les thèmes de la Pastorale de cette zone ecclésiastique et auront l'occasion de discuter de certains thèmes intéressant la réalité nationale. Dans le cadre de la réunion, ainsi que l'ont indiqué Leurs Excellences NN.SS. Sócrates René Sándigo – Président de la Conférence épiscopale – et Silvio José Báez Ortega, O.C.D. – Evêque auxiliaire de Managua – sera également évoqué la décision du Tribunal de La Haye et la réaction du Président colombien ».

La motivation de cette dernière réflexion a été dictée par les déclarations de S.Exc. Mgr Eulises González Sánchez, Vicaire apostolique de Saint André et Province, îles qui se trouvent dans les eaux du Pacifique, non loin du Nicaragua mais sous juridiction colombienne.

Le Tribunal international de La Haye a en effet pris une décision favorable au Nicaragua en ce qui concerne la propriété des « eaux qui vont au-delà du 82° méridien » et que la Colombie avait prises sous sa juridiction. Bien que de nombreuses autorités colombiennes, civiles et militaires du lieu se soient exprimées de manière positive à propos de la décision en question, le Président colombien a déclaré publiquement qu'elle « ne pouvait être acceptée par la Colombie ».

Mgr González Sánchez, dans une note publiée par la Conférence épiscopale de Colombie, a en revanche invité son peuple à reconnaître la décision du Tribunal de La Haye favorable au Nicaragua et à être optimiste, à voir dans la mer l'immensité de Dieu et à rechercher de bonnes relations avec le Nicaragua face à « cette mer qui appartient désormais au Nicaragua ». (CE) (Agence Fides 20/09/2013)